

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013

### COMPTE-RENDU

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 23

Date de la convocation : 5 décembre 2013

Date de l'affichage : 5 décembre 2013

L'an deux mille treize le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (20): Mme DELPORTE, Mme LEQUELLENEC, M.NIVERT, M. MONPERT, Mme CLAUDET, M. MAUBERT, M.TACCON, Mme BELMIN, MM. LECLERCQ, LEFEVRE, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, M. DINTILHAC, Mme DUCHENNE, M.CAMISULI, Mme PRUZINA, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations (3): M. SEUILLOT à M. MAUBERT  
Mme GRIZARD à Mme CLAUDET  
M.ALEMANY à M. MALVOISIN

Absents excusés (6): MM. REMY, ANGELIS, QUIOC, LEBEGUE, DAMOUR, Mme GUERIOT

#### **Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2013**

Monsieur BONY et Madame GIRE n'ayant pas assisté au conseil municipal du 13 novembre 2013 ne prennent pas part au vote.

**Pour** : 21

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

#### **1. REGLEMENT INTERIEUR HALTE GARDERIE – MODIFICATIONS**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de la halte-garderie.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement ci-joint (les modifications apparaissent en rouge) et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement intérieur de la halte-garderie à l'**UNANIMITE**

#### **2. TARIFS LOCATION PARKING « LA ROSERAIE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le nouveau parking communal, situé au sud de « La Roseraie » est achevé. Ce parking a une capacité de 14 places, dont l'occupation est réservée aux personnels travaillant à la Roseraie (Halte-garderie « Bébé Accueil », bibliothèque et Trait d'Union actuellement) et pour les places restantes aux commerçants.

Afin de faciliter l'accès à ce parking, une télécommande pour le portail sera mise à disposition en début d'abonnement. Le remplacement des piles de la télécommande sera à charge du locataire. En cas de perte, ou de dommage, le locataire devra s'acquitter de la somme de 45€ pour avoir une nouvelle télécommande. La télécommande sera restituée en fin de bail ou à défaut, le règlement d'une somme de 45€ sera exigé.

Ainsi, les tarifs annuels proposés sont les suivants :

- 1 place : 214,51 €
- 2 places : 357,52 €
- 3 places : 459,67 €
- Au-delà de 3 places, le coût de la place supplémentaire sera de 102,15 € par an

Comme pour le parking Pasteur, ces tarifs (location et télécommande) seront indexés sur l'indice de référence des loyers (IRL).

Madame le Maire propose de fixer des tarifs dégressifs en fonction du nombre de places louées tels que présentés et sollicite l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Monsieur BONY demande si les agents de la Roseraie devront s'acquitter de la location des places.

Madame DELPORTE précise que ce parking répond aux obligations du PLU qui demande de prévoir le stationnement des employés sur la parcelle, les agents travaillant à la Roseraie ne payeront pas le stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**ACCEPTE** les tarifs proposés pour la location des places de parking du parking de la Roseraie et autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

### **3. REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS NON TITULAIRES**

Madame le Maire propose de transposer le régime indemnitaire des agents stagiaires et titulaires aux agents non titulaires à temps complet, non complet ou partiel au prorata de leur durée d'emploi. L'attribution du régime indemnitaire reste à l'appréciation de l'autorité territoriale et ne peut être versée qu'au terme de la période d'essai indiquée sur le contrat.

Sont exclus de cette disposition :

- Les agents recrutés pour des remplacements ponctuels, des besoins occasionnels ou en situation de collaborateurs occasionnels.
- Les agents recrutés sur la base d'un contrat aidé relevant du droit privé (contrat d'avenir, contrat d'apprentissage...).

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour attribuer le régime aux contractuels et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à attribuer le régime aux contractuels et à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

### **4. PROPOSITION DE NOMS POUR LA SALLE DE MUSIQUE ET LA CLASSE DE L'ÉCOLE OLIVIER MÉTRA**

Il est utile de pouvoir désigner les 2 salles construites en même temps que la restauration et situées à l'est de celle-ci, pour mieux les désigner aux différents utilisateurs.

En accord avec le groupe Patrimoine, des noms issus des œuvres du compositeur Olivier Métra ont été soumis à la participation démocratique des élèves de l'école Olivier Métra.

Les propositions retenues pour nommer les 2 « nouvelles salles » de l'école, sont:

Pour la salle de musique :

**Sérénade** (œuvre citée page 59 du livre « Olivier Métra compositeur »)

Pour la salle de classe :

**Coquelicot** (œuvre citée page 50 du livre « Olivier Métra compositeur »)

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver les dénominations « Coquelicot » et « Sérénade » et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** les dénominations « Coquelicot » et « Sérénade » et autorise à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **5. EXTENSION ECOLE ROBERT LESOURD – SUBVENTION FONDS E.CO.LE**

Madame le Maire explique que par délibération en date du 10 octobre 2012, le Conseil a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds E.CO.LE auprès du Conseil Général.

Le Conseil général a attribué une subvention de 30 000 euros. Cette subvention fait l'objet d'une convention (jointe en annexe).

Madame le Maire sollicite donc l'accord du Conseil pour signer la convention et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**AUTORISE** Le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **6. TARIFS LOCATION DES 2 BUREAUX MITOYENS DU CENTRE DE SECOURS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les 2 nouveaux bureaux, mitoyens de l'actuel Centre de Secours sont achevés.

Ces 2 bureaux seront utilisés par les services techniques lorsque le nouveau centre de secours sera construit par le SDIS.

Dans l'attente de cette construction, les bureaux peuvent être loués au SDIS, qui manque de place. Ces bureaux ont une surface de 15m<sup>2</sup> chacun et il est proposé un loyer de 10€/m<sup>2</sup>/mois, soit 300€/mois charges comprises

Madame le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour faute d'avoir reçu l'accord du SDIS à ce jour.

Monsieur LEFEVRE propose que ce point soit malgré tout soumis au vote même si les bureaux ne sont pas loués tout de suite.

Madame le Maire approuve, propose d'adopter les tarifs tels que présentés et sollicite l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les tarifs de location des bureaux tels que définis et autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **7. RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA BUTTE SAINT LOUIS**

Madame le Maire explique qu'avec l'extension de l'urbanisation et notamment le développement de l'habitat pavillonnaire au sein de lotissements, de nombreuses communes sont amenées à prendre en charge l'entretien des voies privées et à procéder au classement des voies privées en cause, dans le domaine public communal.

Ce classement ne peut être envisagé qu'en cas d'entente amiable et unanime des propriétaires desdits terrains et voies.

L'association syndicale libre de Bois le Roi, représentant l'ensemble des copropriétaires de la Butte Saint Louis, a saisi la commune à plusieurs reprises, pour solliciter la rétrocession.

Ces voies privées issues de la tranche 3 du lotissement le "Près aux Bois" ont été classées comme « municipalisables » par délibérations du Conseil Municipal de Bois le Roi, en date du 31 janvier 1986 et du 18 mai 1994. Il s'agit de préciser et mener à terme la procédure de transfert.

#### Procédures de transfert

*Il peut s'agir d'une procédure de transfert amiable ou d'une procédure de transfert d'office. La procédure de transfert amiable :*

*Dans le cadre d'un transfert amiable, le classement des voiries et réseaux d'un lotissement dans le domaine communal est dispensé d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. C'est ce qui résulte de l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui dispose en effet que « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal [...].*

Les tranches 1 et 2 du lotissement le "Près aux Bois" (rue de la Prêche et rue des Hautes Loges) ont déjà fait l'objet des procédures de classement.

La tranche 3 du lotissement le "Près aux Bois" correspond aux lots 28 à 36, rassemblés autour de la rue de la Butte Saint Louis et ayant comme numéros cadastraux, au titre des voiries communes section B, numéro 3634 (1382 m<sup>2</sup>) et 3480 (174 m<sup>2</sup>)

La parcelle numéro : B 3480 correspond au trottoir de la rue de la Croix de Toulouse entre les numéros 3 et 8.

La parcelle numéro : B 3634 correspond à l'ensemble : voie, placette de retournement, trottoirs et espaces verts du lotissement.

Il est à noter que :

- en 2010, les riverains ont financés un enduit "bis-couche" sur l'ensemble voie et placette de retournement ;
- le réseau d'éclairage public est déjà communal ;
- le réseau d'assainissement est aux normes.

Au vu des plans de recollement fournis, la rétrocession des voiries est possible.

Néanmoins, l'entretien des espaces verts, conformément au plan, restera à la charge des riverains, une convention sera établie avec l'association syndicale libre de Bois le Roi.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver la procédure de transfert et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Monsieur LEFEVRE ne prend pas part au vote car il réside dans ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la procédure de transfert et autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

#### **8. NUMEROTATION RUE DE L'ILE ST. PIERRE**

Madame le Maire explique que lors de la numérotation de l'Île Saint-Pierre, il n'a pas été tenu compte des 2 maisons des éclusiers.

#### **Côté impair :**

Propriétaire	Parcelle	Voirie	Ancien n°	Proposition n°
M. MENEAU	D 1525-1526	Rue de l'Île St. Pierre	/	1
M. BERTIN Mme SURMANY	D 1527-1528	Rue de l'Île St. Pierre	/	3

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de prendre acte de cette numérotation et sollicite l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**,  
**PREND** acte de cette nouvelle numérotation et autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **9- RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Madame le Maire invite Monsieur MALVOISIN à présenter le rapport du délégataire pour l'année 2012 (joint en annexe).

Monsieur MALVOISIN explique que le rapport du délégataire a été remis en mai sur l'année 2012 et fait ressortir les points suivants :

- L'augmentation du volume produit par rapport au volume consommé explique la baisse constatée sur le taux de rendement.
- Il reste encore plus de 700 branchements plomb à changer
- L'indexation du prix est toujours supérieure à l'inflation même si le prix pratiqué reste inférieur à la moyenne en Seine et Marne

Par conséquent il existe encore une marge de travail mais les tarifs pratiqués sont raisonnables, la qualité de l'eau est correcte.

Monsieur BONY qui avait lu le rapport avant d'assister à la présentation de l'étude sur l'eau soulève des points qui posent encore question :

- 9% de consommation supplémentaire non expliqué par le délégataire
- 2% d'augmentation tous les ans alors que le rapport montre que la vente de l'eau et les charges de personnel sont supérieurs aux besoins de la commune
- Une augmentation des taxes et redevances au profit de l'agence de l'eau de 59% qui paraît énorme.

Madame BLAIS-PERRIN remercie que l'analyse comparative Régie/DSP présentée ce jour en commission générale, réclamée par son groupe depuis longtemps, ait pu se faire. Cette étude a mis en lumière des abus quant à ce service de distribution de l'eau. Les différentes interrogations seront des éléments de poids dans la négociation du nouveau contrat.

Madame BLAIS-PERRIN propose de voter contre ou de s'abstenir sur ce rapport afin de montrer clairement au délégataire que nous ne sommes pas d'accord. Même si les prix pratiqués sur la commune sont légèrement plus bas que ceux pratiqués dans le département, ils restent « abusifs ». Le taux de rendement est non satisfaisant et ces écarts ne sont pas élucidés, les parts liées aux frais de personnel sont exorbitantes, sans parler des montants de valeur résiduelle des compteurs.

Monsieur LEFEVRE propose de s'exprimer sous forme de motion.

Madame le Maire dit que tous les conseillers n'étaient pas présents en commission générale et que la présentation de l'étude sera transmise à chacun. A la lumière de cette présentation, au vu des interrogations qui subsistent, Madame le Maire propose de prendre un temps de réflexion afin de préparer une motion pour le prochain conseil.

Le conseil municipal prend acte du rapport du délégataire.

## **10- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU (2014)**

### **Bilan 2013**

Monsieur MALVOISIN précise que le contrat d'affermage de l'eau signé en 2000, se termine le 31/12/2014 et qu'il est donc trop tard pour être renégocié.

Une étude comparative juridique et financière sur les choix de gestion du service public de l'eau (Délégation de Service Public ou Régie), a été effectuée et présentée en commission générale avant le Conseil Municipal. Elle comporte, entre autres éléments, un état des lieux du service de l'eau qui confirme le retard sur le renouvellement des

branchements plomb et la baisse du rendement du réseau (volet patrimonial/ commune). Enfin l'étude souligne un écart important entre les montants provisionnés contractuellement par le Délégué sur le renouvellement des installations à sa charge et les dépenses réelles (volet exploitation/ délégué).

Fonctionnement : l'exécution budgétaire 2013 se traduit sur la base de *l'estimation de clôture* en cours par un excédent d'exploitation de 58 K€ de résultat d'exécution.

Compte tenu du report antérieur un report pour 2014 proche de 400 K€ sera disponible

Investissement : 125 K€ de travaux réalisés (Restes à Réaliser 2013 *en cours d'arrêté*).

Avec le report de 2012, la clôture de la section d'investissement aura un solde positif pour 2014 de l'ordre de 65 K€

### **Orientations 2014**

Les orientations 2014 s'inspirent des conclusions du rapport d'étude susmentionné.

- Poursuite du programme de remplacement des branchements plomb, incluant, en accord avec le délégué, une mise à contribution d'une partie des montants non dépensés par le délégué pour le renouvellement des installations (normalement le remplacement des branchements plomb ne rentre pas dans le périmètre des installations à sa charge).

- Poursuite des campagnes de détection et explication des fuites par le délégué et renouvellement par la Commune des canalisations défectueuses et/ou pointées comme vieillissantes.

- Finalisation de la réflexion sur le mode de gestion du service de l'eau et mise en place du « mieux disant » en fin d'année 2014.

- Statuer sur le transfert ou non de la compétence eau de la commune à la communauté de commune du Pays de Seine qui a les compétences « assainissement collectif ou non »

- Maintien de l'augmentation de 2% de la redevance communale pour pouvoir boucler le programme plomb sans diminuer la capacité de la commune à investir dans le renouvellement de son réseau.

Fonctionnement : Le budget 2014 est construit avec des hypothèses de continuité des facteurs qui l'amènent à contribuer à l'autofinancement des investissements 2014 pour un flux annuel de l'ordre de 130 K€.

Les investissements nouveaux prévus sont envisagés à hauteur de 270 K€.

Dans ces conditions, l'exécution de 2014 se fera sans recours à l'emprunt et ménagera un report de plus de 300 K€ pour les travaux ultérieurs telles que les auront définis les suites données à l'étude de l'état du réseau.

Monsieur MONPERT s'interroge sur le transfert possible de ce service à l'intercommunalité et sur les délais de l'appel d'offre pour le nouveau contrat.

Madame le Maire explique que le cahier des charges sera travaillé dès début 2014, et que nous disposons d'un temps suffisant, d'autant qu'il est possible de signer un avenant prolongeant la délégation en cours pour un an si nécessaire.

Monsieur MALVOISIN dit que le bureau d'étude pourrait aider à la préparation du cahier des charges et précise que l'étude comparative a coûté 7500€.

Monsieur BONY demande combien de changements de réseaux plomb auront lieu en 2014.

Monsieur MALVOISIN répond que les 170 000 € prévus à cet effet, correspondent au changement d'environ 80 branchements plomb.

Le conseil municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire du service de l'eau s'est tenu.

## 11- BUDGET COMMUNE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame le Maire invite Monsieur TACCON à présenter le DOB 2014 de la Commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de placer les choix budgétaires de l'année à venir en perspective et en cohérence avec les orientations politiques voulues, les contraintes de moyens et le contexte socio-économique, estimés pour les quelques années à venir.

Au niveau communal, cela s'exprime sous la forme de mise en priorité de services à la population, de développement ou de rénovation d'infrastructures et bâtiments, de politique financière et fiscale.

Depuis plusieurs années, lors des débats d'Orientation Budgétaire, la majorité municipale a exposé ses choix en les étayant de l'analyse de la situation financière présente et de l'évaluation des capacités de la commune à les assumer financièrement dans la durée.

Le DOB est en effet, un débat ouvert, mais sous contrainte de la compatibilité objectifs / moyens financiers.

Ce document présente des éléments nécessaires et préalables pour fonder le débat.

### 1. La situation financière à fin 2013

#### a. Réalisation du budget 2013

##### i. Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2013
DEPENSES	Estimé 6/12/2013
Charges à caractère général	1 700 000
Charges de personnel	2 500 000
Atténuation de produits	61 844
Virement à la section d'investissem	-
Autres charges de gestion courante	716 920
Charges financières	36 654
Charges exceptionnelles	438
Dotations aux amortissements	90 000
Résultat Positif Excédent	3 278 484
0,00	-
Total DEPENSES	5 105 855
Total des dépenses hors résultat	5 105 855
Total des dépenses hors résultat hr	5 105 855
RECETTES	-
Atténuation de charges	42 093
Vente de produits	308 006
Impôts et taxes	4 185 416
Dotations Subventions	1 026 932
Autres produits gestion courante	85 836
Produits financiers	14
Produits exceptionnels	-
Provisions pour risque	-
Total RECETTES	8 384 339
Total des recettes Hors excédent repo	5 648 297
Marge d'autofinancement Brute	542 442

## ii. Investissement

SUIVI BUDGET 2013	CA 2013	RAR
<b>DEPENSES</b>	<b>estimé 6 12 13</b>	<b>estimé 6 12 13</b>
Déficit antérieur reporté	201 837,81	0
Emprunts en unités monétaires	184 171,37	0,00
Emprunt CAF	6775	0
Total Autres Immobilisations	662 643,98	31 000,00
Immo. en cours-constructions	338 150,43	0,00
Immo. en cours-inst.techn.	469 863,84	0,00
Depenses 20 21 23	1 340 658,25	31 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 733 442,43</b>	<b>31 000,00</b>
<b>RECETTES Investissement</b>	<b>CA 2013</b>	<b>RAR</b>
FCTVA	106 842	0
TLE	43 119,0	0
Excédents de fonctionnement	675167,9	0
Total 13 - Subventions	8 546,90	0
Total 16 - Emprunts	382,00	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>834 057,79</b>	<b>0,00</b>
Résultat d'exécution (hors empr)	-1 373 096,73	-31 000,00
Résultat de clôture	-899 384,64	-31 000,00

Le fonctionnement 2013 enregistre un excédent de 500 000 € mais l'investissement 2013 et RAR nécessitent **de provisionner environ 900 000 € sur les reports de résultat 2013** pour couvrir les déficits de clôture d'investissement 2013.

La situation financière de la commune est saine et garantie le financement des projets nécessaires.

Du fait du report de certains investissements, qui restent toujours nécessaires, le stock d'épargne nette est important avec un report comptable probable de 2.3 M€ Rappelons qu'il inclut 0.5 M€ de subventions liées au projet culturel et donc assujetties à sa réalisation.

## 2. Perspectives d'emploi des ressources

Facteurs à prendre en compte sur une base de continuité de service et d'investissements

### a. En fonctionnement

#### Recettes

- Ressources fiscales TH TF TFNB 74% / total recettes
- a. **Stabilité des taux d'imposition communaux**, indexation des **bases de 0.9 %** (Hypothèse non notifiée à ce jour)
  - Ventes : facturation de services ou prestations 5,5% / total recettes
    - ii. Tarification des services indexés sur les coûts  
équilibre financement contribuable/bénéficiaire maintenu
    - iii. **Stabilité des prestations en quantité** (ALSH, resto, études ...)
  - Dotations de fonctionnement (Etat ...) 18%/ total recettes
  - iv. **Maintien ou baisse des Dotations actuelles ?**
- Lois de Finances 2014 aux conséquences non publiées à ce jour Hypothèse DGF 2014 - 3% -22 K€**
  - v. **Maintien de perception de FNGIR en 2014 au niveau de 2013 ? (8 K€)**
  - vi. **Perception de Reversement FPIC 25 K€ en 2013 reconduit en 2014 ?**

## **Nécessité de contribution de la commune à la péréquation nationale et régionale (Dotations Négatives)**

**. Fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC)** 91 K€ selon les règles et montants connus à ce jour

**. Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France(FSRIF)** Non évalué à ce jour

### **Dépenses**

- Charges générales 1.7 M€ 33% / Total Dépenses

**Objectif + 25 K€ < + 1.5% malgré**

vii. Impact à prévoir nouvelle hausse de TVA

Passage 19.6% à 20% impact environ 10 K€

Passage 7% à 10% selon règles d'application aux transports et restauration scolaire (répercussion tarifaires à préciser)

viii. Impact TAP (rythmes scolaires) en année pleine + 45 K€

ix. Maintien Effort sur entretien de Voirie 160 K€

- Charges de Personnel 2.6 M€ 50% / Total Dépenses

**Tendance + 95 K€ en valeur / 2013**

x. *Indice d'augmentation moyenne Hypothèse augmentation indice 0.75% impact 20 K€*

xi. *Stabilité des effectifs, sauf, RAM (relais Assistante Maternelle ½ ETP 15K€ subventionné par la CAF )*

xii. *Impact année pleine des effectifs fin 2013 et changements échelons + 50 K€ dont 17 K€ refacturés à CCPS*

xiii. *Impact modification des rythmes scolaires*

*Année pleine + 12 K€ (recette de dotation attendue de 25 K€)*

- Autres charges 16%

**a. Maintien du soutien aux associations**

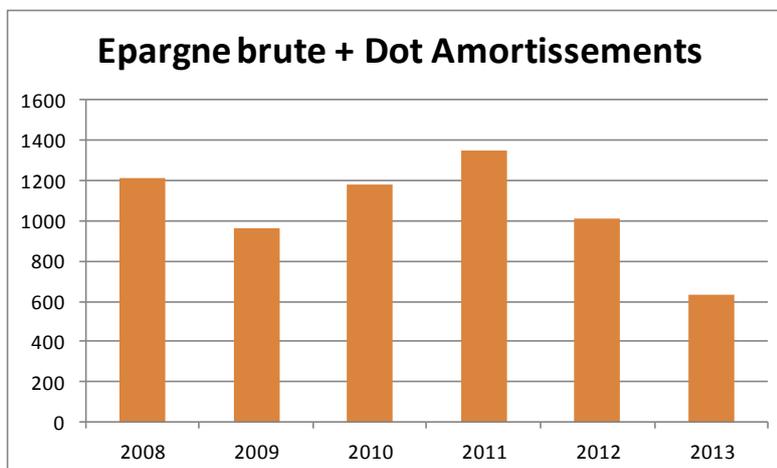
**b. Renforcement de la subventions CCAS**

**c. Financement de manifestations culturelles périodiques**

### **Marge de fonctionnement**

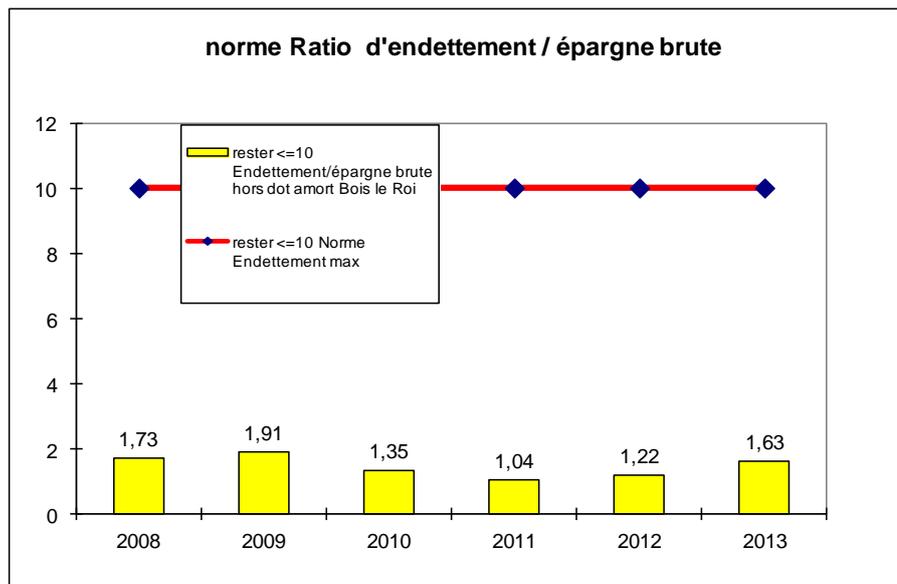
La Marge de fonctionnement de la commune de Bois le Roi reste satisfaisante.

La baisse en 2013 est toutefois significative et son niveau ainsi réduit devra être maintenu dans les exercices à venir.



**La Marge d'autofinancement** permet aujourd'hui une durée théorique de remboursement de la dette en moins de 2 ans, nettement moins que la norme admise pour la moyenne des communes.

Ce résultat est en partie lié **au faible endettement actuel de Bois le Roi.**



## b. En Investissement

### i. Dépenses d'investissement

❖ **Poursuite de l'entretien patrimonial et de la mise à niveau des équipements** des services techniques et administratifs et scolaires 300 à 400K€ TTC/an

+ Plus gros travaux de restauration des bâtiments publics

***Dont toiture et ravalement Mairie ITE (Isolation Thermique Extérieure) 400 K€***

Et

- Aménagement de Bâtiments
  - Aménagement intérieur Boissière (Logt social) 70 K€
  - mise en accessibilité Roseaie 50 K€
  - Eglise (reprise de maçonneries) 50 K€
- Actions Agenda21
  - Eclairage public (appareillage économie énergie) 52 K€
  - Assainissement Viarons 10 K€
  - Mise aux normes chaudières 20 K€
  - Carrés potagers 58 K€

### ❖ **Amélioration du cadre Urbain**

#### ➤ **Rénovation et amélioration du Réseaux de voirie**

- trottoirs Foch (Chapelle à Gare) 100 K€
  - Avenue Leclerc 250 K€
- 350 K€ SANS POSSIBILITE de SUBVENTIONS**

En 2014, le CG confirme le report sine die, faute de financement pour l'instant du Contrat Triennal, malgré le dossier en cours depuis 2011.

Les travaux de voirie se feront donc sur fonds propres,  
La région n'accordant plus de financements liés au PDES non plus.

#### ➤ **Places et espaces publics 200 K€**

- Places et Parking Cité République
- Embellissement paysagers (Clos st Père)
- Mobiliers urbains (bancs, éclairages, Affichages)
- Accessibilité des bâtiments (Roseaie PAVE)

#### ❖ **Constructions et aménagements**

Les projets en cours ont été étudiés en 2012 et 2013 et les travaux pour plusieurs d'entre eux pourront se dérouler en 2014.

Ils concernent majoritairement les bâtiments scolaires et de l'enfance et contribueront à satisfaire les demandes de service dans de meilleures conditions.

#### ➤ Dossiers en cours petite Enfance, Scolaire, Périscolaire

- Extension de l'école Maternelle et de sa restauration 750 K€
- Extension ALSH 400 K€
- Halte Garderie pour 25 berceaux Mise en place d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Demande de subventions en cours d'instruction

Les dossiers de demande de subventions sont déposés.

Les organismes ou dispositifs sollicités sont l'Etat (DETR, DGE, CAF), La Région (Contrat régional, Lignes spécifiques,...), le Département (lignes spécifiques...)

#### ii. **Recettes d'investissement**

##### • **Autofinancement**

- a. Un solde en report de 2.3 M€ après prise en compte des reports négatifs d'investissement
- b. Flux annuel de marge nette dépendant de la marge brute de fonctionnement
  - Marge brute annuelle de l'ordre de 700K€ dans les années récentes
 a diminué inévitablement compte tenu des pertes de dotations, contribution à la péréquation et de l'indexation des dépenses de fonctionnement.

Il convient dans les années à venir de s'adapter au rythme très ralenti d'accroissement des recettes et donc de stabiliser les dépenses de fonctionnement (particulièrement Charges générales et Personnel).

Ceci selon le principe renouvelée et recherchée de stabilité du taux communal de la TH et des Taxes Foncières.

##### • Subventions

Leur taux a beaucoup baissé dans les dernières années (passage de 34/40% à 15 /20% par exemple pour la région).

Elles sont néanmoins systématiquement sollicitées.

Seules les lignes spécifiques du Département nous seront ouvertes.

Le contrat Régional déposé reste aujourd'hui en attente de réponse.

##### • Emprunt

- a. Capacité d'endettement de la commune

Si la marge brute est maintenue au-delà de 500 K€ en moyenne sur les cinq prochaines années, le recours à l'emprunt demeurera possible, et grâce à l'autofinancement, sera contenu dans des limites volontairement prudentes.

Madame BLAIS-PERRIN souligne que la situation budgétaire de la commune est saine de par sa sociologie, l'épargne est importante, mais certaines collectivités territoriales ont des situations plus difficiles que Bois le Roi à gérer.

Les modalités de calcul de la péréquation entraînent un bénéfice au profit de Bois le Roi et les subventions perçues sont l'œuvre d'une solidarité du fait que toutes les communes participent par exemple aux subventions attribuées par le conseil général. L'épargne de Bois le Roi ne justifie pas une augmentation des impôts mais des services à rendre aux administrés.

Des travaux de voirie ont été effectués mais on peut mieux faire, la médiathèque n'a pas évolué. En matière de logements sociaux, il semble que Bois le Roi ne prend pas exactement la part qu'elle devrait prendre. Il reste également des efforts à faire en matière de tarification en favorisant l'application du quotient familial.

En conclusion, il reste du travail à faire, Bois le Roi est riche et bien portante grâce à sa population. Les axes de travail de l'équipe se porteront sur le logement social, la culture et notamment la bibliothèque ainsi que la voirie sur laquelle il reste à faire notamment entre axes de circulation automobiles et piétons.

La problématique des véhicules sur Bois le Roi reste un domaine à travailler en intercommunalité.

En bilan, l'équipe de Madame BLAIS-PERRIN estime avoir été une opposition constructive qui a su démontrer qu'elle avait raison sur différents points (exemple de l'étude sur l'eau potable qui était demandée depuis longtemps). Le mandat n'est à leur sens pas globalement positif, un autre monde est possible à Bois le Roi, il ne reste plus qu'à pouvoir le démontrer.

Monsieur TACCON précise que plus de travaux de voirie sont toujours souhaitables, mais vu l'étendue du réseau, il faut nécessairement échelonner les dépenses si on veut respecter les autres besoins communaux. C'est ce à quoi a répondu la répartition des investissements, équilibrée sur le mandat entre les trois grandes catégories ( divers ; voirie , bâtiments).

Monsieur MONPERT ajoute que sur les 7,3 millions investis durant le mandat 1/3 ont été consacrés à la voirie, faut-il doubler ce poste au détriment d'autre chose.

Madame BLAIS-PERRIN estime que la commune a une forte capacité d'autofinancement, il faut donc trouver un équilibre entre l'autofinancement et les emprunts en ne laissant pas se dégrader des choses qui couteront ensuite plus cher.

Monsieur TACCON précise que la commune a peu de ressources annexes et que tout repose donc sur les impôts des ménages. Le flux annuel d'autofinancement est environ de 500 K€ en tendance actuelle. Il requiert un recours mesuré à l'emprunt si l'on veut échapper à une spirale de besoin de ressources fiscales.

Madame BLAIS-PERRIN revient sur l'affermage de l'eau potable et rappelle que tous les ans son équipe demandait une étude car au regard de l'expérience de communes de toute taille et de l'opacité des calculs appliqués par le délégataire, il apparaissait nécessaire de comparer les éléments de ce contrat.

Madame DELPORTE précise que rien ne servait de faire cette étude trop tôt, de plus il s'est longtemps posé la question de savoir si l'intercommunalité pouvait assumer cette compétence. A compter de janvier 2014, il reste un an pour négocier et la commune conserve la possibilité de prolonger le contrat encore un an. L'opposition a effectivement été constructive et l'équipe majoritaire a été ouverte et attentive à ses propositions.

Madame GIRE ajoute qu'il est bien que cette étude sur l'eau ait été faite.

Le conseil municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire de la commune s'est tenu.

## **INFORMATIONS**

- Madame DELPORTE informe le conseil d'un article paru dans la République concernant une construction avenue Galliéni « qui interpelle les Bacots ».

Madame BELMIN explique que ce permis de construire a été instruit par les services de l'Etat. La commission d'urbanisme a émis un avis favorable sous réserve de l'avis des services de l'Etat. Il est proposé une réponse diffusée en conseil et disponible sur demande.

- Madame DELPORTE informe de l'installation de 3 radars pédagogiques sur les entrées de la commune.

Madame DEKKER précise que celui de l'avenue Paul Doumer serait mieux placé au-delà du dos d'âne du carrefour Doumer/Leclerc.

- Le logement d'urgence sera fonctionnel dans les prochaines semaines

- Les vœux du Maire se dérouleront le 11 janvier 2014

**Prochain Conseil municipal le 15 janvier 2014.**

La séance est clôturée à vingt-trois heures et quinze minutes.